



Figec

EXPERTISE COMPTABLE / COMMISSARIAT AUX COMPTES

**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
DE LA REGION GRAND EST**

5, BOULEVARD DE LA DEFENSE

57078 METZ

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021



Figec

EXPERTISE COMPTABLE / COMMISSARIAT AUX COMPTES

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION DE GRAND EST

5, boulevard de la Défense

57078 METZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A l'assemblée,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les apports de patrimoines et de dettes des sept chambres départementales (hors droit local) au 1^{er} janvier 2021, décrits dans la note « Faits marquants de la période » de l'annexe.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A METZ,
LE 20 JUIN 2022

FIGEC



Anne-Laure CHEVALIER
Commissaire aux Comptes

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est - BILAN AU 31/12/2021

ACTIF	Montant brut N	Amortissements et dépréciations N	Montant net N	Montant net N-1
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	423 249,14	-286 657,15	136 591,99	
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles encours				
Avances et acomptes				
Sous-total (immobilisations incorporelles)	423 249,14	-286 657,15	136 591,99	
Immobilisations Corporelles				
Terrains	1 635 337,65		1 635 337,65	
Agencements et aménagements de terrains	24 007,80	-21 898,72	2 109,08	
Constructions	35 016 876,05	-20 395 133,76	14 621 742,29	
Constructions sur sol d'autrui	105621,43	-79891,57	25729,86	
Installations techniques, matériel et outillage	3 332 645,83	-2 875 967,88	456677,95	
Autre immobilisations corporelles	6 504 341,41	-5 465 607,81	1 038 733,60	
Immobilisations corporelles encours	374 910,87		374 910,87	
Avances et acomptes				
Sous-total (immobilisations corporelles)	46 993 741,04	-28 838 499,74	18 155 241,30	
Immobilisations financières				
Participations et autres formes de participation				
Prêts	1 818,72	-57 420,17	-57 420,17	
Autres immobilisations financières	330 945,47		330 945,47	
Sous-total (immobilisations financières)	332 764,19	-57 420,17	275 344,02	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	47 749 754,42	-29 182 677,07	18 577 067,35	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Avances et acomptes	154 568,77		154 568,77	
Clients et comptes rattachés	6 576 902,81	-50 979,91	6 525 922,90	
Fournisseurs débiteurs				
Personnels et comptes rattachés	11 732,86		11 732,86	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 035,07		2 035,07	
Etat et autres collectivités publiques	2 493 539,27		2 493 539,27	
Comptes courants	12 600,00		12 600,00	
Autres créances	24 521,16		24 521,16	
Charges constatées d'avance	95 451,79		95 451,79	
Compte de liaison des établissements	355 958,49		355 958,49	
Opérations de trésorerie inter-services				
Sous-total 1	9 727 310,22	-50 979,91	9 676 330,31	
Valeurs mobilières de placement	1 162 688,05	-2 642,03	1 160 046,02	
Disponibilités				
Caisse	4260,51		4260,51	
Comptes bancaires débiteurs	7 942 621,57		7 942 621,57	
Comptes de virements internes				
Sous-total 2 (Disponibilités)	9109570,13	-2642,03	9 106 928,10	
Régies d'avances et accreditifs				
Sous-total 3				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	18 686 880,36	-53 621,94	18 633 258,41	
TOTAL GENERAL (+II)	66 586 634,72	-29 236 199,00	37 350 435,72	

Apports			
Dotation			-14 844 027,90
Dons et legs			
Affectation			-206678,6
Financements de l'Etat rattachés à des actifs détermin.			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Dont : Part de droit additionnel affectée à un investissement			
Dont : Autres réserves (réserves facultatives)			
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)			
Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)			-2 582 315,87
Financements des tiers autres que l'Etat rattachés			-10 772 663,69
TOTAL I CAPITAUX PROPRES			-28 405 686,06
Provisions pour risques			-955288,32
Provisions pour charges			-504 227,48
TOTAL II PROVISIONS			-1 459 515,80
DETTES			
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établiss.de crédit			-1 366 641,54
Emprunts et dettes financières divers			-254489,32
Avances de l'Etat et autres collectivités publiques			
Comptes bancaires créditeurs			-378,37
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			-1 995 231,58
Dont : fournisseurs			-1 792 597,41
Dont : fournisseurs d'immobilisations			-4 634,42
Dont : fournisseurs effets à payer			
Dont : fournisseurs factures non parvenues			-197 999,75
Dettes fiscales et sociales			-2 296 559,52
Dont : Personnels et comptes rattachés			-561 114,18
Dont : Sécurité sociale et autres organismes sociaux			-1 355 527,42
Dont : Etat et autres collectivités publiques			-379 917,92
Compte de liaison des établissements			-355958,49
Opérations de trésorerie inter-services			
Comptes courants			
Dettes diverses			-866 996,62
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			-10515,75
Clients et comptes rattachés			89,47
Autres dettes (y.c 47)			-338 552,14
Produits constatés d'avance			-7 485 233,86
TOTAL III DETTES			-37 350 435,72
TOTAL GENERAL (I+II+III)			

Figec

Commissaire aux Comptes
Initialisation pour besoin d'identification

21, rue de Sarre

57070 METZ

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

Numéro de compte	Montant N	Montant N-1
CHARGES D'EXPLOITATION		
64 Charges de personnels	12 557 538,51	
621 Personnel Extérieurs	287 777,62	
6311 Taxes sur les salaires	584 406,59	
6333 Impôts et taxes sur rémunération	102 927,44	
60 Achat (sauf 603)	1 177 915,10	
603 Variation de stocks		
657 et 658 Charges spécifiques	1 315 928,32	
Autres charges de gestion	4 132 126,57	
681 Dot amo, depr, prov exploitation	2 344 648,74	
* TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (I)	22 503 268,89	
** Résultat d'exploitation	1 939 275,28	
CHARGES FINANCIERES		
66 Charges financières	24 917,36	
dont 6616 intérêts emprunts et dettes		
686 Dot amo, depr, prov ch. finan.	13 389,31	
* TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (II)	38 306,67	
** Résultat financier	31 499,85-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
67 Charges exceptionnelles	126 141,96	
dont 675 VNC actifs cédés	61 400,07	
687 Dot amo, depr, prov cha. except.		
* TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	126 141,96	
** Résultat exceptionnel	695 773,44	
69 Impôt sur bénéfices	21 233,00	
** TOTAL DES CHARGES (I+II+III+69)	22 689 950,52	
*** Solde Crédeur (bénéfice)	2 582 315,87	0,00
*** TOTAL GENERAL	25 271 266,39	0,00
PRODUITS D'EXPLOITATION		
74 Subventions d'exploitations		3 415 449,85
dont 7412 ministère com. Artisanat		0,00
dont 7442 région		1 532 833,42
dont 7481 taxe d'apprentissage		0,00
dont 7487 droit additionnel > 60%		0,00
71 Production stockée		0,00
757 Produits spécifiques		6 919 049,22
dont 7571 taxe pour frais de chambres		6 773 095,33
dont 7574 ress. ou subv. de fonc		0,00
dont 7575 droit add. fin. conseils form.		0,00
70, 72, 75 Produits de gestion		13 966 735,05
781 Rep sur am, dépréc, et prov d'expl.		81 381,74
791 Transferts de charges d'exploitation		69 928,31
* TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (IV)	24 442 544,17	0,00
PRODUITS FINANCIERS		
76 Produits financiers		6 806,82
786 Reprises sur dépréc et prov financie		0,00
796 Transfert de charges financières		0,00
* TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	6 806,82	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
77 Produits exceptionnels		821 915,40
dont 775 prodils des cessions d'actifs		2 496,33
dont 777 qote part subv invest		741 309,81
787 Reprises sur déprec et prov except.		0,00
797 Transferts de charges except.		0,00
* TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VI)	821 915,40	0,00
** TOTAL DES PRODUITS (IV+V+VI)	25 271 266,39	0,00
*** Solde Débitur (Perte)	0,00	0,00
*** TOTAL GENERAL	25 271 266,39	0,00